

Plantation d'arbres

Pour le maintien des paysages  
ouverts de la Manche

A retourner  
avant  
**le 6  
JUILLET**

Commande groupée d'**ARBRES**  
et d'arbustes

Passez commande avant le 6 juillet et  
bénéficiez d'un tarif préférentiel

Photo Stéphane PESTEL - Chambre d'agriculture de Normandie



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
NORMANDIE



F.A.B.M.



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»

## Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, en moyenne de 1 à 3 ans),
- **Dalles de paillages biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets) gibier** contre les chevreuils (ht= 1.20m), lièvres et les lapins (ht= 60cm). **Prévoir 2 tuteurs (non compris) pour le maintien de chaque filet. Tuteur de 1.50m de hauteur pour le maintien des filets chevreuils et de 0.80 m pour le maintien des filets lapins.**

Commandes possibles par **multiples de 5** (par essence) et **à partir de 20 plants au total** pour tout type de plantations et sans limite maximale.

Vous devez compléter et renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande (**Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte**).

## Calendrier et lieux de livraison

Calendrier et lieux de livraison AU CHOIX  
(Susceptibles d'être modifiés) :

- Samedi 26/11/22 - secteur du sud Manche
- Samedi 03/12/22 - secteur du Saint-Lois
- Samedi 03/12/22 - secteur du Coutançais
- Samedi 10/12/22 - secteur du nord Manche

Attention : pour les plantations réalisées sur le territoire de Granville Terre et Mer, de Saint-Lô Agglo, Villedieu Intercom et sur la communauté d'agglomération Le Cotentin, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.

Un courrier d'invitation vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution. La remise des plants sera regroupée par secteur et organisée avec la FABM (Fédération des Associations de Boisement de la Manche).

**Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.**

## Pour faciliter votre choix...

Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	arbuste	haut-jet			
Aulne glutineux	X	X	3	15 à 20	Sols hydromorphes** (près humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphes, sans calcaire. Tolère les embruns.
Chêne sessile		X	4 à 8	15 à 25	Espèce à large amplitude. Il accepte des sols assez variés, préfère les sols moyennement secs à moyennement humides. Le chêne sessile <b>tolère bien les sécheresses estivales</b> .
Bourdalne	X		1	1 à 5	Présente sur différents types de sols. Intéressante pour sa floraison mellifère à la fin du printemps et pour sa fructification très appréciées des oiseaux. <b>Un arbuste favorable à la biodiversité</b> . En automne, les feuilles prennent de superbes teintes.
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Mersier		X	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erable champêtre	X		1	8 à 12	Arbuste haut, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en taillis ou en haie taillée.
Prunier myrobolan	X		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.

\* distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée  
 \*\* Hydromorphie : se dit d'un sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

**Nathalie POTTIER** ou **Héloïse PICHOT**

02 31 70 26 03

[nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr](mailto:nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr)

**Commande à détacher et à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à  
 CHAMBRE D'AGRICULTURE**

**Equipe BOISEMENT**

**6 avenue de Dubna – 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX**

**Date limite : MERCREDI 6 JUILLET 2022**

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture (adresse au verso)

Avant le mercredi 6 juillet 2022 dernier délai

Nom : .....

Adresse (où vous recevrez notre courrier) : .....

Tél. (portable obligatoire):

Mail:

Secteur de livraison **choisi** :  Sud Manche le 26/11/22

St Lois le 03/12/22

(Cocher la case de votre choix)

Coutançais le 03/12/22

Nord Manche le 10/12/22

Quantités  
par multiple de 5  
par essence  
(soit, 5, 10, 15...)

Essences

Aulne glutineux

Châtaignier

Chêne sessile

Bourdaïne

Troène sauvage

Hêtre

Merisier

Charme

Noisetier

Erable champêtre

Prunier myrobolan

Tilleul des bois

**Total plants (20 au minimum)**

**Attention** : pour les plantations réalisées sur le territoire de **Granville Terre et Mer, Saint-Lô Agglo, Villedieu Intercom et sur la communauté d'agglomération Le Cotentin**, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.

Prix unitaire  
TTC

Montant  
à régler

X 1.60 € /plant

**Fournitures** : Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)

Dalles de paillages

X 1.10 € /unité

+

Gaines de protection lapins \*

X 0.40 € /unité

+

Gaines de protection chevreuils \*

X 1.10 € /unité

+

**Total TTC à régler <sup>(1)</sup>** =

<sup>(1)</sup> Règlement du « total à régler TTC » à joindre **impérativement** à la commande par **chèque émis à l'ordre de la Chambre d'agriculture** (sans autre précision).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation : .....

Fait à .....

le .....

Signature :